



SPORTIV'Toi

BY

Pôle

APSA



CRÉNEAUX SPORT-SANTÉ POUR JEUNES EN SURPOIDS ET OBÉSITÉ

APPEL À CANDIDATURES

En lien avec le programme ETP
Jeunes proposé par le pôle APSA

À destination des acteurs de
l'activité physique et/ou Sportive sur
le territoire Alsacien

CAHIER DES CHARGES

Fermeture des dépôts de candidatures le
15 Juillet 2025

SOMMAIRE :

Contexte et objectifs.....1

Contexte général.....1

Objectifs du projet.....2

Public cible.....3

Caractéristiques du public.....3

Critères du projet.....3

Types de structures pouvant candidater.....3

Conditions et critères de réalisations.....4

Critères de sélection des candidatures.....5

Modalités de suivi.....6

Engagements du pôle APSA.....7

1. Soutien financier.....7

2. Accompagnement technique et coordination.....7

3. Soutien pédagogique et outils de suivi.....8

4. Suivi, évaluation et valorisation.....8

Engagements des structures.....8

1. Collaboration active avec le Pôle APSA.....8

2. Suivi administratif et reporting.....8

3. Posture pédagogique et éthique.....9

4. Communication maîtrisée.....9

5. Responsabilité en cas d'incident.....9

Modèle budgétaire.....9

Calendrier du démarrage du projet.....10

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Contexte général :

Le surpoids et l'obésité chez les enfants et les adolescents représentent aujourd'hui un enjeu de santé publique majeur. En France, près d'un enfant sur cinq est concerné par une surcharge pondérale. Cette problématique impacte non seulement la santé physique, mais aussi le bien-être psychologique, l'estime de soi et l'inclusion sociale des jeunes.

Dans ce contexte, et dans le cadre de son habilitation "Maison Sport-Santé", le Pôle APSA (Accompagnement Prévention Santé Alsace) développe depuis plusieurs années des actions spécifiques de prévention, de dépistage, d'accompagnement et de rééducation à destination des jeunes à risque ou déjà en situation de surpoids ou d'obésité.

Parmi ces actions, le programme ETP Jeunes (Éducation Thérapeutique du Patient) constitue une étape importante. Il permet à chaque jeune de bénéficier d'un suivi pluridisciplinaire complet par des professionnels de santé (diététiciens, psychologues, infirmiers, enseignants en APA) au sein des antennes du Pôle APSA. Ce programme, dispensé sur plusieurs semaines, vise à redonner confiance aux jeunes, les aider à mieux comprendre leur corps, leur rapport à l'alimentation, à l'effort et à leur environnement social.

Toutefois, une problématique majeure se pose : comment favoriser l'ancrage d'une pratique régulière d'activité physique, tout en soutenant durablement les changements de comportements amorcés dans le cadre du programme ETP ?

Pour répondre à cette nécessité, le Pôle APSA lance le présent appel à candidatures, dans le cadre du projet "SportivToi", à destination des structures d'activité physique et/ou sportives en Alsace. L'objectif est d'identifier et de soutenir des partenaires locaux capables de proposer des créneaux hebdomadaires spécifiquement conçus pour des jeunes de 6 à 18 ans en situation de surpoids ou d'obésité, engagés dans un parcours ETP.

Ces créneaux pourront intervenir en complémentarité du programme ETP, soit simultanément, soit à la suite, en fonction des besoins, du profil et du rythme d'évolution de chaque jeune. En créant une passerelle concrète entre le dispositif de santé et le tissu sportif associatif, ce projet vise à inscrire les jeunes dans une pratique adaptée, sécurisante et motivante facteur de santé, d'estime de soi et d'inclusion sociale.

Objectifs du projet :

Ce dispositif a pour objectif principal de créer une passerelle durable entre les jeunes ayant suivi un parcours ETP et les structures sportives locales, dans une logique d'inclusion, de santé et d'autonomisation.

Les objectifs sont multiples et complémentaires :

1. Favoriser le maintien ou l'installation d'une activité physique régulière et adaptée

L'objectif est d'éviter les interruptions de pratique ou les retours à la sédentarité, en proposant des créneaux accessibles, réguliers et sécurisés au sein de structures partenaires. Cette continuité, ou cette complémentarité, permet de soutenir l'engagement dans une pratique durable, adaptée au profil de chaque participant.

2. Permettre aux jeunes de découvrir une activité qui leur plaît

Les structures retenues proposeront des activités diversifiées, ludiques, encadrées avec bienveillance. Cela permettra aux jeunes d'explorer différentes formes d'activités physiques, de s'exprimer corporellement, et de choisir une pratique qui leur correspond réellement, sans obligation de performance.

3. Consolider les bienfaits psychologiques et sociaux du programme ETP

Le maintien de la pratique physique dans un cadre collectif contribue au renforcement de l'estime de soi, à la lutte contre l'isolement, et au développement des habiletés sociales. Les jeunes pourront évoluer dans un groupe, créer du lien, développer leur sentiment d'appartenance et se sentir valorisés.

4. Renforcer les passerelles entre les structures de santé et le monde sportif

Ce projet permet d'initier une logique de partenariat durable entre les structures sportives de proximité et le Pôle APSA. Les partenaires deviennent ainsi des acteurs à part entière de la prévention et de l'éducation à la santé, à condition qu'ils soient formés, sensibilisés, et accompagnés dans leur mission d'accueil de ce public.

5. Supprimer les freins financiers et logistiques à la pratique

Les jeunes n'auront aucuns frais à engager, les créneaux étant entièrement financés. Ce modèle permet d'éviter l'exclusion pour des raisons économiques, tout en valorisant l'engagement des structures partenaires via un financement forfaitaire clair et transparent.

PUBLIC CIBLE :

Le dispositif "SportivToi" s'adresse prioritairement aux jeunes engagés dans le programme ETP Jeunes proposé par l'une des antennes du Pôle APSA, que ce soit en cours de parcours ou à l'issue de celui-ci.

Ce projet est destiné aux jeunes âgés de 6 à 18 ans, en situation de surpoids ou d'obésité, déterminée notamment à partir de l'analyse de leur courbe de croissance figurant dans le carnet de santé ou selon les courbes de corpulence pédiatriques de l'OMS.

L'accès aux créneaux est principalement réservé aux jeunes identifiés et orientés par les équipes du Pôle APSA, dans la continuité de leur parcours éducatif et thérapeutique. Toutefois, si une structure partenaire accueille ou attire des jeunes qui répondent aux critères d'éligibilité mais qui ne sont pas encore engagés dans le programme ETP, ceux-ci pourront intégrer les créneaux à condition qu'ils s'engagent parallèlement à intégrer le parcours ETP du Pôle APSA. Dans ce cas, la structure devra les orienter activement vers l'antenne locale du Pôle APSA afin de formaliser leur entrée dans le dispositif.

Il ne s'agit donc ni d'un dispositif de sport pour tous, ni d'un programme de prévention primaire, mais bien d'une action ciblée, dans une logique de post-accompagnement ou d'accompagnement articulé avec le programme ETP.

Caractéristiques du public cible :

- Jeunes de 6 à 18 ans
- En situation de surpoids ou d'obésité (IMC > 25)
- Ayant complété (ou en fin de parcours) un programme ETP Jeunes
- S'engageant à s'inscrire au sein du programme ETP Jeunes

CRITÈRES DU PROJETS :

Types de structures pouvant candidater :

Le projet est ouvert à tout type de structure sportive, affiliée ou non à une fédération, dès lors que la structure est en mesure de garantir un accueil de qualité, régulier et sécurisé pour des jeunes en situation de surpoids ou d'obésité.

Peuvent notamment candidater :

- Les clubs sportifs affiliés à une fédération
- Les associations
- Les centres socio-culturels
- Les collectivités
- Les structures sociales et médico-sociales

Aucune labellisation spécifique n'est exigée (type Sport Santé, Maison Sport Santé, etc.), mais les structures disposant d'encadrants formés au sport santé seront valorisées dans le processus de sélection.

Conditions et critères de réalisations

Afin d'être retenue et de bénéficier du soutien du Pôle APSA dans le cadre de ce dispositif, chaque structure candidate devra impérativement répondre à l'ensemble des critères de réalisation suivants. Ces critères garantissent la qualité, la continuité et l'adéquation de l'offre proposée avec les besoins du public cible.

Critères d'éligibilité géographique

- La structure doit être située en Alsace
- Les structures se trouvant dans un rayon de 20 - 30 kilomètres d'une antenne du Pôle APSA proposant le programme ETP seront valorisées lors de la sélection. (Altkirch, Sélestat, Mulhouse, Guebwiller, Haguenau, Saint-Nabor, Schiltigheim et Colmar)

Capacité d'accueil

- Être en mesure d'accueillir jusqu'à 15 jeunes maximum par créneau, dans un cadre sécurisé, inclusif et bienveillant.
- Les jeunes seront orientés vers la structure par le Pôle APSA, durant leur participation au programme ETP Jeunes. Si le club attire des jeunes éligibles au créneau, celui-ci pourra les accueillir, mais en assurant que les jeunes participeront durant l'année au programme ETP du Pôle APSA sur une de ses Antenne.

Fréquence et durée des séances

- Proposer une activité physique encadrée :
 - Une fois par semaine
 - D'une durée de 1 heure
 - Sur une période allant de septembre 2025 à fin juin 2026
- La structure devra prévoir 30 séances sur l'ensemble de la période.

Encadrement professionnel

- Mettre à disposition un ou plusieurs encadrants identifiés, dont le parcours professionnel devra figurer dans le dossier (CV, diplômes, formations, expériences, carte professionnel).
- La présence d'un encadrant formé au sport santé sera un critère valorisé dans l'analyse des dossiers.
- Chaque structure devra désigner un référent unique chargé :
 - De la coordination du créneau
 - Du lien avec le Pôle APSA
 - Du suivi administratif et des bilans

Bilan intermédiaire obligatoire

- Après minimum 6 séances réalisées, un entretien individuel de 30 minutes devra être mené avec chaque jeune inscrit.
- Ce temps d'échange vise à :
 - Recueillir les ressentis du jeune sur sa pratique
 - Évaluer son motivation actuelle
 - L'accompagner vers une éventuelle orientation ou réajustement du contenu
- La structure devra documenter de manière simple ces entretiens. (selon le protocole transmis par le Pôle APSA)

Appel de suivi en cas de désengagement

Si un jeune :

- quitte le créneau en cours d'année,
- ou est réorienté vers une autre structure ou activité,

la structure devra :

- réaliser un appel téléphonique de suivi auprès du jeune ou de sa famille.
- compléter un compte-rendu synthétique de cet échange (selon la trame fournie par le Pôle APSA),
- transmettre ce compte-rendu au référent territorial du Pôle APSA.

Cet appel a pour objectif de :

- mieux comprendre les raisons du désengagement,
- maintenir un lien de suivi avec la famille,
- favoriser une réorientation adaptée si nécessaire.

Bilan final

- En fin de période (juin 2026), chaque partenaire devra fournir un bilan quantitatif comprenant :
 - Le nombre total de séances réalisées
 - Le nombre de jeunes accueillis
 - La moyenne du nombre de séances suivies par enfant

Dossier de candidature complet

- Le dossier de candidature devra être envoyé aux deux référents régionaux avant le 15 juillet 2025 et comporter obligatoirement :
 - Une description de la structure
 - Une description détaillée du projet (activités proposées, objectifs, démarche éducative, etc.)
 - Le jour et horaire du créneau hebdomadaire
 - Le lieu précis de réalisation
 - Un CV ou descriptif des encadrants
 - Les diplômes des encadrants
 - Les attestations d'assurances de la structure
 - Une présentation du référent désigné

Vous pouvez trouver le dossier de candidature en cliquant sur ce [texte](#)

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront étudiées par un jury d'instruction composé de :

- La Directrice du Pôle APSA
- Les Directeurs départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- Les Coordinateurs sport santé des deux départements
- Les référents jeunes de chacun des sites du Pôle APSA

La sélection des structures se fera exclusivement sur dossier, sur la base des critères suivants :

Critères géographiques

- Proximité avec une antenne du Pôle APSA proposant le programme ETP (Haguenau, Schiltigheim, Saint-Nabor, Sélestat, Colmar, Guebwiller, Mulhouse et Altkirch)

Qualité du projet

- Pertinence de l'activité proposée au regard des besoins spécifiques des jeunes en situation de surpoids ou d'obésité
- Capacité de l'activité à favoriser le bien-être physique, psychique et social des enfants
- Adaptabilité du contenu à un public hétérogène en termes d'âge, de niveau et de condition physique
- Nature non compétitive, ludique et inclusive de l'activité

Qualité de l'encadrement

- Diplômes, formations et expériences professionnelles des encadrants
- Présence de personnel formé au sport santé : ce point sera un élément valorisé
- Engagement d'un référent identifié au sein de la structure

Clarté du dossier

- Présentation soignée et complète du projet
- Présence des éléments obligatoires :
 - Description des activités proposées
 - Jour et horaire du créneau hebdomadaire
 - Lieu de réalisation
 - Liste et CV des encadrants
 - Copie des diplômes
 - Attestation d'assurance

Les structures seront informées de la décision du jury à l'issue de l'instruction des candidatures, aux alentours du 15 août. Aucune demande complémentaire ne sera traitée après la clôture des dépôts.

MODALITÉS DE SUIVI :

Le bon déroulement du dispositif repose sur une coordination fluide entre les structures partenaires et l'équipe du Pôle APSA. Afin de garantir une évaluation continue de la qualité de l'accueil, de l'assiduité des jeunes et de leur progression, un dispositif de suivi régulier est mis en place.

Suivi administratif et de présence :

- Chaque structure devra transmettre mensuellement :
 - Une feuille d'émargement signée pour chaque séance
 - Une fiche de présence globale récapitulative
 - Toute information pertinente sur les absences récurrentes ou les abandons

Bilan final :

- Un bilan synthétique devra être transmis par chaque structure avant le 30 juillet 2026 comprenant :
 - Le nombre total de séances effectivement réalisées
 - Le nombre de jeunes accueillis
 - La moyenne de fréquentation par jeune
 - Un bref retour qualitatif sur l'expérience de la structure (points positifs, difficultés rencontrées, pistes d'amélioration)

ENGAGEMENTS DU PÔLE APSA :

1. Soutien financier

Dans le cadre du projet "SportivToi", le Pôle APSA s'engage à assurer un accompagnement complet, structurant et bienveillant auprès des structures sportives retenues. L'objectif est de garantir une continuité de prise en charge de qualité pour les jeunes bénéficiaires du programme ETP, et de soutenir les structures partenaires dans leur mission éducative et inclusive.

Le Pôle APSA s'engage à financer l'ensemble des temps d'intervention prévus dans le cadre du projet, selon les modalités suivantes :

- Séances d'activité physique : 45 € par séance réalisée (dans la limite de 30 séances de 1h entre septembre 2025 et juin 2026).
- Bilans intermédiaires : 22,50 € par entretien individuel mené (d'une durée de 30 min, après la 6e séance).
- Appels de suivi téléphonique : 15 € par appel réalisé en lien avec le parcours du jeune, si celui-ci vient à stopper ou à changer sa pratique d'activité physique et/ou sportive. Si le jeune reste dans la structure jusqu'au bout, pas d'appel à réaliser.

Les paiements seront effectués mensuellement sur présentation d'une facture détaillée de l'activité, le Pôle APSA procédera au paiement 30 jours après réception de la facture.

2. Accompagnement technique et coordination

Le Pôle APSA assurera une coordination étroite avec les structures retenues à travers :

- La désignation d'un référent territorial chargé du suivi de chaque structure.

Haut - Rhin : Émilie GERRER, Camille DIETSCHY (mss.colmar@poleapsa.fr)

Bas - Rhin : Amélie VOYNET (a.voynet@poleapsa.fr)

- La mise en relation avec les jeunes orientés depuis les programmes ETP.
- Possibilité d'organisation de visites ponctuelles sur site afin d'observer le déroulement des séances, d'apporter un appui pédagogique et de répondre aux éventuelles difficultés.

Les référents Pôle APSA resteront disponibles tout au long du projet pour accompagner les partenaires dans leur mission, à distance ou en présentiel selon les besoins.

3. Soutien pédagogique et outils de suivi

Afin de faciliter l'accueil et l'encadrement du public visé, le Pôle APSA fournira à chaque structure partenaire :

- Kit de communication pour l'orientation vers le Pôle APSA
- Une fiche pratique sur les spécificités du public (jeunes en situation de surpoids ou d'obésité, approche bienveillante, posture professionnelle attendue).
- Un modèle de fiche de présence pour l'émargement hebdomadaire.
- Une trame de bilan intermédiaire à utiliser lors de l'entretien individuel avec chaque jeune.
- Une trame d'appel de suivi pour structurer les échanges téléphoniques avec les familles.
- Un guide de reporting final, incluant les indicateurs à renseigner en fin de projet.

4. Suivi, évaluation et valorisation

Le Pôle APSA mettra en place un dispositif de suivi rigoureux et constructif comprenant :

- L'analyse trimestrielle des données transmises par les structures (présence, assiduité, observations).
- Un accompagnement individualisé en cas de difficulté identifiée (désengagement, problématique spécifique, besoin de réajustement pédagogique).

Les partenaires bénéficieront d'une attestation de participation en fin de cycle et pourront être valorisés dans les bilans annuels du Pôle APSA et lors des temps forts de promotion du sport santé en Alsace.

ENGAGEMENTS DES STRUCTURES :

Les structures sélectionnées s'engagent à intégrer pleinement le dispositif en tant que partenaires actifs du Pôle APSA. Leur mission ne se limite pas à assurer les séances, mais implique également un travail de coordination, de suivi et de posture adaptée au public visé.

1. Collaboration active avec le Pôle APSA

- Maintenir un lien régulier avec le référent régional du Pôle APSA, en transmettant toute information pertinente (absences, besoins particuliers, changements organisationnels...).
- Informer le Pôle APSA en cas de remplacement d'un intervenant.

2. Suivi administratif et reporting

- Tenir à jour les documents de suivi fournis par le Pôle APSA (émargements, fiches bilans, trames d'appel).
- Transmettre les éléments demandés dans les délais impartis, notamment :
 - Les bilans intermédiaires avec les jeunes (après la 6e séance)
 - Les synthèses d'appels réalisés en cas de désengagement
 - Le bilan final du dispositif (avant le 1 septembre 2026)

3. Posture pédagogique et éthique

- Accueillir les jeunes dans un cadre bienveillant, non jugeant et valorisant, en cohérence avec les recommandations transmises par le Pôle APSA.
- Veiller à ce que les séances soient propices à l'expression, à la motivation et à l'autonomie, dans une logique de progression individuelle.
- Respecter strictement la confidentialité liée à la situation des jeunes accueillis.

4. Communication maîtrisée

- Toute communication externe de la structure sur ce créneau (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, etc.) devra :
 - Être clairement associée au Pôle APSA / Maison sport santé (logo + mention explicite du partenariat)
 - Porter uniquement sur le cadre général du dispositif (sans identification des jeunes)
- Les structures s'engagent à rediriger tout jeune intéressé par le créneau, mais ne provenant pas initialement du Pôle APSA, vers une antenne proposant le programme ETP. L'objectif est que ces jeunes puissent s'engager en parallèle dans le parcours ETP tout en participant aux séances proposées par la structure.

5. Responsabilité en cas d'incident

Les structures partenaires sont entièrement responsables du bon déroulement des séances qu'elles organisent dans le cadre de ce dispositif. À ce titre, elles s'engagent à disposer d'une assurance en responsabilité civile couvrant les encadrants, les participants, ainsi que l'ensemble des activités proposées. En cas d'incident, d'accident ou de dommage survenant pendant une séance, il incombera à la structure organisatrice d'assumer l'entière responsabilité, tant sur le plan administratif que juridique, conformément aux garanties prévues par leur assurance. Le Pôle APSA ne pourra être tenu pour responsable d'un événement survenu au sein d'une structure partenaire durant les créneaux financés.

MODÈLE BUDGÉTAIRE :

Détail budget maximal par partenaire sur l'année 2025/2026

Nombre maximum	Coût unitaire	Total par action	Financement total maximum
30 séances	45 € / séance	1350 €	1837.5 €
15 Bilans intermédiaires	22.5 € / bilan	337.5 €	
10 appels téléphoniques	15 € / appel	150 €	

Le financement indiqué correspond au montant maximal que peut percevoir une structure partenaire, en cas de réalisation complète des 30 séances, des bilans intermédiaires et, le cas échéant, des appels de suivi. Le montant effectivement versé dépendra du nombre réel de séances effectuées, d'entretiens menés et d'appels réalisés, selon les conditions précisées. Ainsi, toute activité non réalisée ne pourra faire l'objet d'une rémunération.

Il est important de noter que le Pôle APSA dispose d'une enveloppe budgétaire limitée pour la mise en œuvre de cette action. En cas de demande trop élevée, le Pôle APSA se réserve le droit d'informer les structures partenaires d'un éventuel arrêt des bilans intermédiaires et des appels de suivi.

Le financement sera versé mensuellement, sans avance de fonds. Les structures partenaires devront transmettre, en fin de mois, une facture détaillée indiquant le nombre de séances réalisées, d'entretiens intermédiaires menés et, le cas échéant, d'appels de suivi effectués. Ce versement sera conditionné à la réalisation effective des activités et à la transmission des documents justificatifs requis (feuilles d'émargement, bilans, comptes rendus d'appel, etc.). Aucun paiement ne pourra être effectué sur la base d'activités non réalisées ou pas encore réalisées.

Les partenaires sont autorisés à facturer une licence aux jeunes inscrits, uniquement pour couvrir la part liée à l'assurance. Cette participation financière doit rester strictement limitée aux frais obligatoires de couverture assurantielle, sans inclure de marge ou de contribution au fonctionnement général de la structure. Aucune facturation supplémentaire ne pourra être exigée aux familles.

CALENDRIER DU DÉMARRAGE DU PROJET :

Lancement de
l'appel à
candidatures

**15 Juin
2025**

Clôture des
candidatures

**15 Juillet
2025**

Étude des
dossiers

**16 Juillet au
15 Août 2025**

Communication
des résultats

**Autour du
20 Août 2025**

Démarrage des
créneaux

**15 septembre
2025**

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter les Coordinatrices sport-santé territoriales, en charge de ce projet :

- Haut-Rhin : **Émilie Gerrer et Camille Dietschy** - mss.colmar@poleapsa.fr
- Bas-Rhin : **Amélie Voynet** - a.voynet@poleapsa.fr

